

Déclaration solennelle concernant la distribution du paiement d'acompte par l'entrepreneur

Document normalisé de construction

CCDC 9A – 2018

L'entrepreneur doit produire la présente déclaration comme condition préalable :

- à l'obtention du deuxième paiement d'acompte et de tout paiement d'acompte subséquent; ou
- à la libération de la retenue.

La demande de paiement numéro _____
datée du _____ est la
dernière demande de paiement pour laquelle
l'Entrepreneur a reçu paiement.

Informations qui apparaissent dans les documents contractuels

Nom du projet

Date du contrat : _____.

Nom du maître de l'ouvrage

Nom de l'entrepreneur

Déclaration

Je déclare solennellement qu'en date de la présente déclaration, je suis un signataire autorisé, un associé ou le propriétaire unique de l'entrepreneur et que j'ai, à ce titre, le pouvoir de lier l'entrepreneur, et que je suis personnellement informé du fait que tous les comptes pour la main-d'œuvre, les contrats de sous-traitance, les produits, les services, la machinerie et le matériel de construction qui ont été encourus directement par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux tels que prévus au contrat, et dont le maître de l'ouvrage pourrait être tenu responsable, ont été entièrement acquittés comme l'exige le contrat, jusqu'au dernier paiement d'acompte reçu ci-dessus mentionné, inclusivement, à l'exception toutefois

- 1) des montants de retenue dûment réservés,
- 2) des paiements différés d'un commun accord ou
- 3) d'un paiement retenu en raison d'un différend légitime dont la partie ou les parties à qui le paiement est retenu sont informées.

Je fais cette déclaration solennelle en la croyant sincèrement vraie et en sachant qu'elle a la même force que si elle était faite sous serment.

Déclaré devant moi à _____ ce _____ jour de _____ l'année _____.
Ville et province

Nom

Titre

Signature

(Commissaire à l'assermentation, notaire, juge de paix, etc.)

Une déclaration fautive ou frauduleuse contrevient au Code criminel du Canada et pourrait mener, à la suite d'une condamnation, à des pénalités, y compris une amende ou l'emprisonnement.

**Apposer un sceau de
droit d'auteur du
CCDC 9 ici.**

L'utilisation de ce formulaire sans le sceau de droit d'auteur du CCDC 9 constitue une violation du droit d'auteur. Son utilisation avec ledit sceau indique que les parties le considèrent comme une version exacte et intégrale du CCDC 9A – 2018.

CCDC Tous droits réservés 2018
Comité canadien des documents de construction